

# Résistance républicaine s'est portée partie civile contre les agresseurs de Thomas

écrit par Christine Tasin | 18 décembre 2023



**Frederic pichon**  
@pichon\_frederic

...

Je me suis constitué partie civile auprès du Parquet de Valence pour le compte de l'association [#ResistanceRepublicaine](#) suite au meurtre de [#Thomas](#) sur le fondement de l'article 132-76 du code pénal en visant la circonstance aggravante de [#racismeAntiBlanc](#).

L'article 48-1 de la loi de 1881 dispose que « toute association, régulièrement déclarée depuis au moins cinq ans à la date des faits, se proposant, par ses statuts, de défendre la mémoire des esclaves et l'honneur de leurs descendants, combattre le racisme ou d'assister les victimes de discrimination fondée sur leur origine nationale, ethnique, raciale ou religieuse, peut exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne les infractions prévues par les articles 24 (dem. al.), 32 (al. 2) et 33 (al. 3) de la présente loi, ainsi que les délits de provocation prévus par le 1° de l'article 24, lorsque la provocation concerne des crimes ou délits commis avec la circonstance aggravante prévue par l'article 132-76 du code pénal [infraction commise à raison de l'appartenance ou de la non-appartenance, vraie ou supposée, de la victime à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée] ».

La jurisprudence permet à toute association régulièrement déclarée depuis au moins de cinq ans à la date des faits, se proposant par ses statuts de combattre le racisme, d'agir, en application de cet article.

L'article 2 de l'association Résistance Républicaine prévoit notamment dans ses statuts de lutter contre toute forme de racisme et de xénophobie ainsi que pour le droit à la sécurité des citoyens prévu par l'article 2 de la Déclaration des droits de l'homme.

L'association RESISTANCE REPUBLICAINE sera donc déclarée recevable en sa constitution de partie civile.

Je vous remercie donc de bien vouloir donner à ceux-ci les suites procédurales qui s'imposent.

Je vous prie de croire, Monsieur le Procureur de la République, en l'assurance de ma considération la plus distinguée.

74 RUE DE LA FEDERATION  
75015 PARIS  
Téléphone : 0612059889  
Courriel : [avocatpichon@aol.com](mailto:avocatpichon@aol.com)

3



**Frederic pichon**  
@pichon\_frederic

...

Je me suis constitué partie civile auprès du Parquet de Valence pour le compte de l'association [#ResistanceRepublicaine](#) suite au meurtre de [#Thomas](#) sur le fondement de l'article 132-76 du code pénal en visant la circonstance aggravante de [#racismeAntiBlanc](#).

L'article 48-1 de la loi de 1881 dispose que « toute association, régulièrement déclarée depuis au moins cinq ans à la date des faits, se proposant, par ses statuts, de défendre la mémoire des esclaves et l'honneur de leurs descendants, combattre le racisme ou d'assister les victimes de discrimination fondée sur leur origine nationale, ethnique, raciale ou religieuse, peut exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne les infractions prévues par les articles 24 (dern. al.), 32 (al. 2) et 33 (al. 3) de la présente loi, ainsi que les délits de provocation prévus par le 1° de l'article 24, lorsque la provocation concerne des crimes ou délits commis avec la circonstance aggravante prévue par l'article 132-76 du code pénal [infraction commise à raison de l'appartenance ou de la non-appartenance, vraie ou supposée, de la victime à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée] ».

La jurisprudence permet à toute association régulièrement déclarée depuis au moins de cinq ans à la date des faits, se proposant par ses statuts de combattre le racisme, d'agir, en application de cet article.

L'article 2 de l'association Résistance Républicaine prévoit notamment dans ses statuts de lutter contre toute forme de racisme et de xénophobie ainsi que pour le droit à la sécurité des citoyens prévu par l'article 2 de la Déclaration des droits de l'homme.

L'association RESISTANCE REPUBLICAINE sera donc déclarée recevable en sa constitution de partie civile.

Je vous remercie donc de bien vouloir donner à ceux-ci les suites procédurales qui s'imposent.

Je vous prie de croire, Monsieur le Procureur de la République, en l'assurance de ma considération la plus distinguée.

3

74 RUE DE LA FEDERATION  
75015 PARIS  
Téléphone : 0612059889  
Courriel : [avocatpichon@aol.com](mailto:avocatpichon@aol.com)

**69 000 vues à ce jour pour ce tweet de notre avocat (j'ai été censurée par tweeter, je n'ai plus le droit d'y poster quoi que ce soit). C'est dire l'intérêt et la révolte des Français devant cette monstruosité.**

**La mort de Thomas sera-t-elle la mort de trop qui ouvrira enfin les yeux des Français et sonnera le coup d'arrêt à l'élection d'Européistes et mondialistes islamophiles et immigrationnistes ?**

*Je me suis constitué partie civile auprès du Parquet de Valence pour le compte de l'association [#ResistanceRepublicaine](#) suite au meurtre de [#Thomas](#) sur le fondement de l'article 132-76 du code pénal en visant la*

circonstance aggravante de [#racismeAntiBlanc](#).  
[pic.twitter.com/OrtEy4NPES](https://pic.twitter.com/OrtEy4NPES)

– Frederic pichon (@pichon\_frederic) [November 28, 2023](#)

## Les Internautes sont nombreux à applaudir l'initiative :



The image shows a screenshot of three tweets from Twitter. The first tweet is from Zoé 31 (@nadiabrigitte) dated 29 nov., expressing relief that the parents of Thomas are not alone in their fight and criticizing the government's stance. The second tweet is from Filomena (@sgambfil) dated 28 nov., saying 'Total soutien' with a thumbs-up emoji. The third tweet is from Regine Pilain (@PilainRegine) dated 28 nov., saying 'Merci et bravo' with clapping hands and a thumbs-up emoji. Each tweet shows engagement metrics like replies, retweets, and likes.

**Zoé 31** @nadiabrigitte · 29 nov. ...  
Merci. Quel soulagement de savoir que les parents de Thomas ne seront pas seuls dans leur combat légitime. Le gouvernement, ses ministres de la justice et de l'intérieur ont choisi leur camp qui n'est pas celui des français. Mettre une fois de plus la poussière sous le tapis..

**Filomena** 🇫🇷🇮🇹🇪🇺 @sgambfil · 28 nov. ...  
Total soutien 👍  
1 like, 39 retweets

**NICOLAS Marie** @MarieNicolasABC · 29 nov. ...  
Si ce procès pouvait être gagné et que le racisme anti blanc puisse enfin reconnu, ce serait une avancée majeure, mais..  
1 reply, 7 retweets

**Regine Pilain** @PilainRegine · 28 nov. ...  
Merci et bravo 🙌👏

Oui, *Résistance républicaine* est un site patriote et une association qui a prévu, dans ses statuts, de pouvoir ester en justice pour lutter contre racisme, discriminations, terrorisme et tout ce qui porte atteinte à la Déclaration des Droits de l'Homme.

**C'est à ce titre que nous avons déjà plusieurs fois tenté de représenter le clan des défenseurs de la France en justice, malgré le coût.** Nous avons perdu contre le rappeur Nick Conrad, bien que nous soyons allés jusqu'en cassation, au

grand dam de notre porte-monnaie ; et nous attendons l'instruction de notre plainte pour apologie du terrorisme contre le recteur de la Mosquée de Paris pour ses paroles lors de l'attentat contre Salman Rushdie.

<https://resistancerepublicaine.com/2022/08/16/resistance-republicaine-porte-plainte-contre-le-recteur-de-la-mosquee-de-paris-pour-apologie-du-terrorisme/>

Apparemment la justice a d'autres urgences.

**Merci à ceux qui peuvent nous donner un coup de main pour cette initiative de défense des patriotes et de la France.**

Vous pouvez faire un don via paypal ici :

<https://resistancerepublicaine.com/don/>

Ou bien envoyer un chèque à l'ordre de Résistance républicaine, Résistance républicaine, 101 avenue du Général Leclerc, 75685 Paris cedex 14.

Merci d'avance.

**Christine Tasin**